

Le Télégramme - BREHAN – Le 7 octobre 2024 - Marie Thomazic

Trois nouvelles éoliennes : une enquête publique ouverte à Bréhan

Trois nouvelles éoliennes sont en projet à Bréhan. Une enquête publique est en cours jusqu'au 10 octobre 2024, où les observations de l'association Sites et Monuments sont consultables.



(Photo d'illustration François Destoc/Le Télégramme)

C'est une zone où poussent les forêts, et les éoliennes. À Bréhan, un nouveau projet de parc éolien, dit des Landes de la Grenouillère, est étudié. Trois éoliennes devraient tourner d'ici 2028, au sud-est de la commune. « Il s'agit de la nouvelle génération d'éoliennes, explique le maire de Bréhan, Jean Guillot. Elles mesurent 200 m de haut, et produiront à elles trois, en un an, l'énergie nécessaire à 17 500 personnes ». Une enquête publique est ouverte. Il est possible de donner son avis à la mairie, jusqu'au 10 octobre 2024, à 17 h. **Pour les associations Sites et Monuments et [Vent de Forêt](#), c'est un projet de trop.**

« En Bretagne, on a du vent ! »

À l'origine, quatre machines étaient prévues. « L'une d'elles était trop dérangeante sur le plan visuel », détaille Jean Guillot. À la tête de ce projet : l'exploitant Valeco, la SAS Pondi Énergies (Pontivy Communauté), et la mairie de Bréhan. « Nous ne sommes décisionnaires qu'à 5 %, mais c'est un choix nous permettant d'avoir un regard sur ce qu'il se passe », indique le maire.

Les éoliennes, Jean Guillot le sait, font polémique. « C'est un sujet complexe, justifie l' élu. Le photovoltaïque a été étudié mais il aurait fallu 7 hectares de panneaux pour l'équivalence de production de ces éoliennes. On ne peut plus prendre des terres agricoles comme ça. Et en Bretagne, on a du vent ! » S'il voit le jour, ce parc éolien produira 38 850 MWh par an, soit 19 000 tonnes de CO² évitées, selon Valeco.

« Déjà 141 machines dans un rayon de 20 km »

« Ce secteur est saturé en éoliennes, souffle Anne-Marie Robic, déléguée de Sites et Monuments en Morbihan. Il y a déjà 141 machines existantes ou prévues dans un rayon de 20 km. Les études d'impact sont minimisées ». Pour l'association, ce projet doit être réétudié. « Ces machines et leurs pales de 75 m de long seront en co-visibilité avec des monuments historiques que sont le château et la chapelle. Nous attendons l'avis des Bâtiments de France », insiste Anne-Marie Robic, après avoir publié l'enquête publique consultable [en ligne](#) et à la mairie.